

Département
de l'Indre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de La Châtre

Commune de
Gargilesse-Dampierre

Séance du 14 octobre 2011

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil onze, le quatorze octobre à 20 H 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vanik BERBERIAN, Maire.

Etaient présents :

BERBERIAN Vanik, MANÇOIS Marie-Claude, MARATHON Stéphane, TERRET Pierrette, ARNOUX Michel, BONITHON Alain, NORMAND Gérard, MORVAN Jacqueline, LHUILLIER Françoise, RICHARD Stéphane.

DATE DE
CONVOCATON :
7 octobre 2011

Excusée : Madame CHARBONNIER Rolande

Madame Françoise LHUILLIER a été élue secrétaire.

Objet : La Grande Vitesse pour l'Indre

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Gargilesse-Dampierre, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour extrait certifié conforme,
A Gargillesse, le 17 octobre 2011.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 26 OCT 2011
et publication ou notification
du 27 OCT 2011
Le Maire,

